

**COMMUNE DE LAURENS**

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 MARS 2012  
COMPTE RENDU**

**Présents :** Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.  
MM. François ANGLADE, Patrick CIANCIO Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE et Pierre SALS

**Absents :** Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO  
Olivier ESPIE

\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire des enfants et des personnes qui ont été abattus par balle par un tueur à scooter.

\*\*\*

**Secrétaire de séance :** Annick ROMERO

**1°) Approbation du procès verbal de la réunion du 06 février 2012**

Odette BOYER demande une rectification pour l'affaire n° 9 – Projet de construction d'un 2° court de tennis. Elle dit qu'elle n'a pas demandé à M. le Maire l'implantation du 2° court de tennis sur le plateau sportif mais sur les jardins de la commune. Aucune autre observation n'étant formulée, **le procès verbal est adopté à l'UNANIMITE.**

\*\*\*

M. le maire s'adresse aux personnes présentes dans la salle qui se seraient dérangées uniquement pour manifester leur opposition au projet de construction du 2e court de tennis approuvé par le conseil municipal. Il dit avoir entendu les mécontentements et il étudie un 2° projet avec une implantation différente.

Odette BOYER le remercie pour cette décision, mais regrette le manque de concertation.

M. le Maire répond que la population sera tenue informée pour ce 2° projet mais qu'il est en attente des devis des entreprises.

**2°) LOTISSEMENT « Le Terras » - Dénomination de voie**

La Présidente de l'association syndicale du Lotissement « Le Terras » a adressé un courrier afin que la voie de ce lotissement soit dénommée : **Impasse COSTEBELLE.**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il précise qu'il veut s'assurer que tous les habitants du lotissement sont d'accord pour ce changement qui entraînera pour eux des démarches auprès des organismes sociaux, fournisseurs, etc. **Il attend cette confirmation pour représenter l'affaire.**

**3°) ACQUISITION DE TERRAINS – Parcelles cadastrées F454, F455 et F456**

En janvier 2012, il a été exposé la proposition de M. PUEO Jean-Claude de céder à la commune un jardin, situé avenue des Platanes. Les emplacements de stationnement dans le secteur du Parc de la Source, faisant défaut, il a été envisagé de créer un parking sur cette parcelle et sur les deux terrains contigus. Les 2 autres propriétaires (BENOIT Robert et Indivision CABANEL) sont d'accord pour céder ces terrains à la commune au prix de 25 € le m2 soit une somme globale de 11 050€ pour 442 m2 réunis

**Céline CABANEL ne participe pas au vote**

**Approbation du conseil municipal, à l'UNANIMITE, pour acquérir ces parcelles au prix de 25 €/m2. La dépense sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune à l'opération 9284.**

**4°) PROJET DE CENTRE MEDICAL - Cession de terrains**

M. le Maire rappelle le projet de construction d'un centre médical qui serait situé avenue des Platanes, projet mené depuis de nombreuses années, par le Docteur COMBES. Ce centre regrouperait un cabinet médical, un cabinet infirmier, la pharmacie et un dentiste. Il serait implanté, pour partie, sur des terrains, d'une superficie d'environ 2 000m2, appartenant à la commune. La proposition de l'ancienne municipalité était de vendre ces terrains au prix de 36 €/m2.

**Approbation du conseil municipal, à l'UNANIMITE, pour la cession de ces terrains au prix de 36 € le m2**

**5°) CHEMIN RURAL TOMBE EN DESUETUDE -Cession d'une section de chemin à M. PANIS**

M. le Maire informe du courrier adressé par Me TRUEL-CASTELLI, Avocat de M. PANIS.

Afin de ne pas avoir de doute sur la procédure à suivre pour cette cession, M. le Maire dit qu'il va consulter le service juridique du Centre de Formation des Maires et des Elus. **L'affaire sera représentée lors d'un prochain conseil municipal.**

**6°) SECTEUR LES HONS – OPERATION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT****Convention de partenariat avec le Département**

Une réunion a été organisée pour les propriétaires des terrains classés en zone AUh du Plan Local d'urbanisme (situés « rive droite » du Libron). Il est en effet envisagé d'aménager 7,6 ha de terrains dans le cadre d'une opération publique

d'aménagement dont la maîtrise serait conservée soit directement par la commune soit par l'intermédiaire d'un aménageur (à désigner).

Les objectifs de cette opération sont :

- 1°) d'atteindre, sur la zone, une densité d'habitat supérieure à 24 logements par ha, avec des petits collectifs, semi-collectifs, individuels groupés et individuels isolés ; une part, égale ou supérieure à 30%, étant consacrée aux espaces publics
- 2°) de promouvoir 30% de logements aidés dans le programme de constructions
- 3°) de concevoir une qualité urbaine avec une approche « développement durable » prenant en compte les questions hydrauliques.

Ces objectifs rejoignent ceux que le Département souhaite promouvoir dans le cadre de la politique foncière mise en place.

Le Département peut accompagner la commune, depuis la maîtrise foncière jusqu'à la réalisation du projet, en mettant à disposition le soutien des ses services et de son organisme associé Hérault Habitat.

Le Département peut en outre participer, au taux de 50%, au financement des études préalables nécessaires et éventuellement leur maîtrise d'ouvrage déléguée (*Évaluées à 36 929 € hors taxes*).

Pour cela la commune doit s'engager :

- à réaliser les études pour déterminer les conditions prévisionnelles de faisabilité du projet d'aménagement,
- à associer le Département au suivi des études préalables,
- à mettre en œuvre les procédures de préemption (*Zone d'aménagement Différé*) et d'acquisitions (*Déclaration d'Utilité Publique, Expropriation*) qui s'avéreront nécessaires pour la réalisation du projet,
- à mettre en œuvre les procédures d'urbanisme réglementaires nécessaires (*modification ou révision du P.L.U., Zone d'Aménagement Concerté, lotissement*).

La subvention du Département, (18 464 €), serait versée pour moitié au démarrage de l'étude et pour le solde à l'issue des études, et sur présentation du rapport final et de la délibération du conseil décidant de réaliser l'opération d'aménagement.

**Céline CABANEL, intéressée dans l'affaire, ne participe pas au vote.**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la réalisation des études préalables et le partenariat avec le Département. M. le Maire est autorisé à signer la convention.**

#### **Mandat pour la conduite d'études préalables - Dossier de consultation**

M. le Maire propose de faire appel à un tiers mandataire pour la conduite des études préalables (*estimées à environ 17 000 € H.T.*), qui permettront de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération d'aménagement. Celui-ci sera chargé d'établir un état des lieux-diagnostic et proposera des scénarios d'aménagement et esquisses d'aménagement avec l'évaluation financière des V.R.D.

**Céline CABANEL ne participe pas au vote**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à engager la procédure de consultation.**

#### **7°) Société INFOCOM-FRANCE - Proposition d'édition gratuite d'un agenda**

Cette société propose d'édition gratuitement un agenda de poche qui serait financé par les publicités des entreprises industrielles, commerciales et artisanales qui le souhaitent. Il serait à distribuer dans les boîtes aux lettres, par les soins de la commune, avant le 31 janvier de chaque année concernée. Le contrat porterait sur 3 années consécutives (2013, 2014 et 2015)

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de la Société et autorise M. le Maire à signer le contrat.**

#### **8°) QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe que 10 sociétés ont été consultées pour l'installation du système de **VIDEO PROTECTION**.

La date limite de réception des offres est fixée au 6 avril à 17 H.

M. le Maire informe que la Sté CLIMELEC a revu son offre à la baisse pour la **CLIMATISATION DE LA SALLE DE CLASSE**. Le devis a été signé pour la somme de 4 300 € H.T. (5 143.80 € T.T.C.). L'installation a été demandée pour les vacances de Pâques. **La dépense sera inscrite au budget de la commune à l'opération 9271- TRAVAUX DE BATIMENTS**

M. le Maire informe que dans l'**affaire LEVIN/PESTIAUX**, ces deux administrés ont trouvé un accord et M. LEVIN s'est désisté dans sa procédure, engagée auprès du Tribunal administratif, visant à faire annuler le Permis de construire qui avait été délivré par la commune à M. PESTIAUX.

Ce désistement est accepté sans formaliser de demande au titre des frais de justice. L'avocat fait le nécessaire et ne facturera pas d'honoraires supplémentaires à la commune.

Un courrier sera toutefois adressé à ces personnes pour leur indiquer le coût de revient pour la commune, coût qui aurait pu être évité s'ils s'étaient entendus plus tôt.

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont consulté le dossier de **PROJET de SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT du Biterrois)**, disponible en CD ROM à la mairie ou sur le site internet du SCOT du Biterrois.

Il rappelle que les communes, dans la limite de leurs propres compétences, sont appelées à donner leur avis sur le projet arrêté et cela avant le 25 avril 2012 et qu'à défaut il sera réputé FAVORABLE.

M. le Maire expose le courrier, 22 février 2012, du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, qui demande le soutien des assemblées communales, départementales et régionales à la démarche des personnels de **l'Office National des Forêts**

**Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Yves LUCAS), demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'O.N.F. et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'O.N.F. et les représentants des usagers de la forêt**

**Le conseil municipal, apporte son soutien à la démarche des personnels de l'O.N.F. qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.**

M. le Maire informe qu'il a reçu un responsable de l'association « **PROTECTION-SURVEILLANCES DES INCENDIES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (P.S.I.P.E.)** », association déclarée en sous-préfecture de Béziers.

Son objet est la surveillance des massifs forestiers et la prévention des feux de campagne. Elle prévient les secours en cas d'incendie, la gendarmerie en cas d'infraction, elle informe la population sur les limites du débroussaillage et sur les règles à observer en matière d'usage du feu. Ses interventions portent sur les limites de compétence du District de Pézenas qui inclut le centre de secours de Pézenas et Magalas.

Sur certaines communes, où cette association est présente, les incendies ont régressé de 95%. M. le Maire propose que cette association intervienne sur la commune de Laurens et, qu'en contrepartie, on lui attribue une subvention.

**Le conseil municipal, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Pierre SALS) et 1 ABSTENTION (Yves LUCAS), approuve l'intervention de cette association sur la commune.**

**Le conseil attend de constater les effets de cette intervention pour décider du montant de la subvention à accorder.**

Odetta BOYER expose une copie d'un courrier adressé au Maire. Le Président de la section de Laurens des ANCIENS COMBATTANTS souhaiterait changer les habitudes de la **cérémonie du 11 Novembre** car le parcours du défilé, jusqu'au monument aux morts du cimetière, devient très difficile pour certains.

M. le Maire dit qu'il a pris en compte cette demande déjà formulée précédemment et que la cérémonie sera organisée comme le souhaite les Anciens Combattants. **Une délégation d'anciens combattants se rendra, avec le Maire, au monument aux morts situé au cimetière pour un dépôt de gerbe et allocutions. Ensuite aura lieu le rassemblement habituel, place des Anciens Combattants, pour un défilé jusqu'au monument aux morts, situé aux écoles, avec dépôt de gerbes et allocutions.**

Pierre SALS signale que des enfants descendent le **talus du cimetière** à vélo et qu'ils prennent la rue à contresens. Cela est très dangereux car ils risquent d'être percutés par un véhicule. Il demande que le service technique étudie la possibilité de poser des barrières pour empêcher les enfants d'atteindre le talus.

Patrice LAFFOND signale qu'un fil de téléphone a été arraché au niveau du 18 Bis avenue de la Gare. Geneviève JALBY répond que le service technique a fait le nécessaire auprès de France Télécom.

Céline CABANEL informe que le **vide grenier** aura lieu le lundi 9 avril.

Pierre SALS demande où en est **le projet d'USINE DE GRANULES DE BOIS**.

M. le Maire dit qu'il a été contacté cet après midi par M. ANDREOLI par rapport aux panneaux photovoltaïques. Il doit le rappeler.

Geneviève JALBY informe que la **nouvelle station d'épuration** fonctionne bien. Elle demande d'arrêter une date pour l'inauguration officielle. Une visite de la station, par les élèves de l'école, est prévue prochainement.

Geneviève JALBY demande aux Associations et aux élus de ne contacter Ludovic CAZALS, pendant son temps de repos le week-end, qu'en cas d'extrême urgence.

Geneviève JALBY informe que l'auteur des **graffitis** va repeindre le mur de la propriété située Impasse du Prieuré. Des graffitis recouvrent également l'abris-bus. Le crépi et la peinture des abris-bus sont à la charge de la commune. Geneviève JALBY pose la question de la nécessité de le maintenir en place.

Patrick CIANCIO dit que pour la **cession de la section de chemin à Monsieur PANIS**, il avait été dit, lors d'un précédent conseil municipal, que les propriétaires riverains seraient contactés. A ce jour rien n'a été fait.

M. le Maire répond que ce dossier doit être soumis aux services juridiques du C.F.M.E.L. et que l'affaire sera ré-examinée plus tard.

Odetta BOYER et Pierre SALS disent que le dossier d'aménagement du terrain, situé rue de la Tuilerie, n'a pas été examiné par le conseil municipal contrairement à ce que M. le Maire avait promis.

M. le Maire répond que le dossier de permis d'aménager du **Lotissement « Le Carignan »** est consultable en mairie.

Odetta BOYER souhaite que les demandes de permis de lotir soient examinées préalablement par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que le vote des budgets aura lieu le 2 avril.

\*\*\*

**Clôture de la séance à 18H35**

Le Maire  
François ANGLADE